



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

SLO 27

ID : 033-213300700-20220412-202214-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Douze avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Magali LAPARIDIE, Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/14_Finances

Vote des taxes locales 2022

Le Conseil Municipal,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-2,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices et le versement GIR revenant à la commune pour l'exercice 2022

VU le budget prévisionnel 2022 adopté,

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

COMPTE TENU de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

SLO 28

ID : 033-213300700-20220412-202214-DE

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés des taux d'impositions suivants et des recettes suivantes :

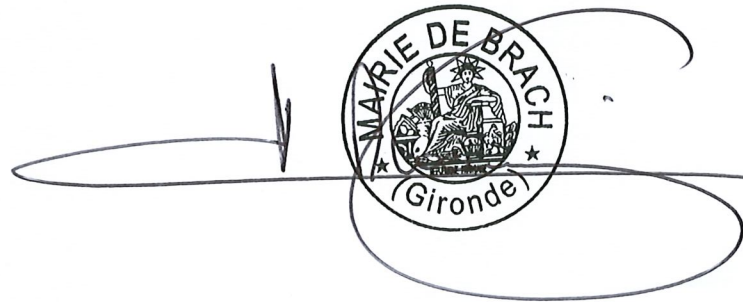
TAXES	TAUX VOTÉS ANNÉE 2021	TAUX VOTÉS ANNÉE 2022	BASES prévisionnelles 2021	PRODUITS Correspondants
Foncière bâti	37.18 %	37.18 %	366 000	136 079
Foncière non bâti	53.70 %	53.70 %	25 200	13 532
Autres taxes				3 938
Allocations compensatrices et DC RTP				24 765
Versement coefficient correcteur				17 396
Total				195 710

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît, chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97